

Après s'être cadenassés près de Stocamine, trois militants écologistes relaxés

En 2024, quatre militants d'Extinction Rebellion (XR) s'étaient cadenassés aux grilles de Stocamine à Wittelsheim pour dénoncer la décision de l'État d'enfouir définitivement les déchets. Lundi 30 mars 2026, trois d'entre eux ont été relaxés par le tribunal correctionnel de Mulhouse.

Cet article est en accès libre. Pour soutenir Rue89 Strasbourg, [abonnez-vous](#).

Margaux Delanys

Publié le 30 mars 2026 · Imprimé le 30 mars 2026 à 19h36 · Modifié le 30 mars 2026 · ⌚ 3 minutes





Des militants d'Extinction rébellion se sont attachés aux grilles de Stocamine/ Photo : Extinction Rebellion / document remis

Lundi 30 mars, le tribunal correctionnel de Mulhouse a prononcé la

relaxe pour trois des quatre militants du groupe écologiste Extinction Rebellion (XR) qui s'étaient cadenassés aux abords du site de Stocamine en avril 2024. Ils voulaient protester contre la décision de l'État d'enfouir définitivement les déchets.

Les militants, qui comparaissaient pour « participation délictueuse à un attroupement » encourraient des peines d'amende allant de 150 euros à 500 euros. Pour le dernier, l'audience est fixée au 24 juin. Ce renvoi est *« lié à des question d'organisation du tribunal »*, indique M^e Florence Dole, avocate des militants.

« Bien sûr, on se réjouit de cette relaxe, mais on aurait préféré être jugés tous ensemble », confie l'une des militantes à la sortie de l'audience. *« On a fait l'action en même temps »*, rembobine l'activiste :

« On a été auditionnés par la police en même temps, on a parlé en même temps... Notre avocate a plaidé que l'affaire soit renvoyée pour nous quatre. On voulait éviter que notre camarade se retrouve seule. »

L'affaire remonte au 26 avril 2024. Pour protester contre la décision de l'État d'enfouir définitivement des dizaines de milliers de tonnes de déchets sous la nappe phréatique rhénane, quatre militants d'XR

s'étaient cadenassés aux abords des puits de Stocamine (lire nos enquêtes) durant tout un week-end. Les clés des chaînes qui entravaient leurs cous avaient été envoyées à Christophe Béchu alors ministre de la Transition écologique et à Thierry Quéffelec, le préfet du Haut-Rhin de l'époque. « *On avait envoyé la clef à ceux qui avaient le pouvoir de faire quelque chose,* » indique une militante. « *C'est eux qui avaient les clefs de notre avenir.* »

Pas de politique

Les militants regrettent que le volet politique de leur action, c'est à dire le bien-fondé du stockage des déchets ultimes à Stocamine, n'ait pas été abordé. Et pour cause puisque le « *ministère public a parlé du nucléaire* », rembobine-t-elle, encore interloquée. « *Il a été question du plan Messmer sur le nucléaire jusqu'à la critique d'Ursula Von der Leyen contre la réduction de la part de l'énergie nucléaire en Europe... Les militants étaient choqués* », complète M^e Florence Dole. « *Le tribunal de Mulhouse ne sait pas du tout ce qu'il se passe à Stocamine* », tance l'avocate.

« Le tribunal de Mulhouse ne sait pas du tout ce qu'il se passe à Stocamine. »

Florence Dole, avocate des militants d'Extinction Rebellion

C'est finalement sur l'absence d'infraction que le tribunal a prononcé la relaxe des trois militants. *« Le tribunal a reconnu qu'il n'y a pas eu d'attroupement qui aurait gêné l'ordre public et qu'il n'y avait pas eu de sommation claire des forces de l'ordre »,* selon une des prévenues. *« On était six à ce moment, dont quatre attachés. On n'avait pas déclaré de manifestation mais il n'y avait pas non plus d'arrêté interdisant de manifester. »*

« Une procédure dissuasive »

La militante d'Extinction Rebellion dénonce *« un procès bâillon »,* intervenu *« pour faire peur aux militants et les dissuader de toute forme de mobilisation. »* Le 15 janvier 2026, huit militants écologistes qui avaient tagué un pont du Bas-Rhin, avaient été condamnés à 400 euros d'amende chacun par le tribunal correctionnel de Saverne. Au cours de leur procès, le parquet avait requis trois mois de prison avec sursis.

« Ces poursuites laissent le sentiment d'une procédure dissuasive contre l'action de militer pour plus d'écologie », complète M^e Florence Dole.

L'avocate au barreau de Strasbourg rappelle que le parquet a maintenu ces poursuites alors qu'un arrêt de la cour de cassation a confirmé la relaxe de sept militants du collectif désormais dissout Dernière rénovation, au nom de la liberté d'expression. Ces derniers étaient poursuivis pour avoir bloqué en 2022 l'autoroute A6 en sortie de Paris, pour dénoncer le coût énergétique et économique des passoires thermiques. Cet arrêt de la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire *« vient rappeler que les actions de désobéissance civile sont légitimes, doivent être protégées, et empêcher les poursuites »*, appuie M^e Florence Dole.



**Retrouvez cet article sur
Rue89 Strasbourg !**

<https://www.rue89strasbourg.com/stocamine-militants-ecologistes-relaxes-tribunal-mulhouse-384735>

2 commentaires postés en ligne

À propos de l'auteur de l'article :



Margaux Delanys

Margaux Delanys est journaliste à Rue89 Strasbourg depuis octobre 2025. Originaire du Grand Ouest, elle est diplômée de l'École supérieure de journalisme de Lille et s'intéresse aux enjeux sociaux, notamment les questions de santé au travail.